



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

POM : Polynésie française

Question écrite n° 109575

Texte de la question

M. Michel Buillard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de l'université de la Polynésie française (UPF). En effet, sur la période 1999-2005, le nombre de ses étudiants a augmenté de 54 %, ses surfaces bâties de 17 % et ses offres de formation se sont étoffées et diversifiées. Mais dans le même temps, sa dotation globale de fonctionnement (DGF) a diminué. En 2006, une légère augmentation de cette DGF a été obtenue. Or, à la rentrée universitaire 2006, les droits de scolarité, malgré une augmentation du nombre des étudiants inscrits, ont chuté de 160 000 euros du fait des nouvelles mesures applicables aux droits d'inscription. En conséquence, l'application de ces mesures ramène les moyens de fonctionnement de l'université de Polynésie française à un niveau inférieur à celui de l'année 1999. Il souhaiterait donc connaître les mesures spécifiques qui pourraient être mises en place afin de remédier à la situation financière préoccupante de l'UPF, en tenant compte des conditions spécifiques dues à son éloignement et donc soumise à des coûts de fonctionnement plus élevés que ceux des universités métropolitaines.

Texte de la réponse

L'université de la Polynésie française fait l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement, tant s'agissant des emplois que des crédits alloués à cet établissement. Ainsi, a-t-il été décidé de créer cinq emplois en 2006, dont trois d'enseignant-chercheur et deux de personnel IATOS (ingénieurs, administratifs, techniciens et ouvriers de service). Pour 2007, quatre emplois nouveaux seront créés à la rentrée universitaire, dont deux emplois d'enseignant-chercheur et deux emplois IATOS. Concernant les crédits alloués à l'université de Polynésie française, la dotation globale de fonctionnement a été majorée de 130 000 euros en 2006 comme en 2007, soit une progression de 260 000 euros en deux ans. Les efforts réalisés depuis deux ans doivent permettre à l'université de Polynésie française de continuer à diffuser une formation de qualité à destination des étudiants qu'elle accueille.

Données clés

Auteur : [M. Michel Buillard](#)

Circonscription : Polynésie Française (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109575

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 février 2007

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11503

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2172